

## AREP-CAMY.

(Association pour le Retour de l'Eau en régie Publique dans la Communauté d'Agglomération Mantes en Yvelines).

---

# NON AU RACKET DE L'EAU !

*"Bien patrimonial commun de l'humanité et ressource naturelle vitale, l'eau ne saurait être considérée comme une marchandise et exploitée selon les logiques commerciales dominées par des intérêts financiers privés (...)"*. (Introduction aux "Manifestes pour l'eau publique". 2008).

Ce constat d'évidence, partagé par l'immense majorité des citoyens dans le monde entier, a pourtant été systématiquement remis en cause par des logiques commerciales dont notre pays a constitué une affligeante "exception française" !

Alors que la plupart des pays développés – y compris les plus "libéraux" – ont conservé une gestion publique de l'eau (à 85 % aux Etats-Unis, par exemple), la France fait exception, puisque **74 % de la fourniture en eau potable et 60 % de l'assainissement ont été confiés à des sociétés privées qui se partagent le "marché"**.

### Que s'est-il donc passé ?

Jusque dans les années 50, la gestion de l'eau et l'assainissement relevaient la plupart du temps de services municipaux publics. Mais quelques grosses collectivités (par exemple, la proche banlieue parisienne – le Sedif - depuis 1923) avaient déjà confié ce secteur d'activités à des délégataires privés.

A partir des années 60, ces sociétés capitalistes privées partent à la conquête de ce "marché" et ce processus va être accéléré par les lois de décentralisation (1982), puis par une série de textes adoptés en 1992, 2000 et 2006 pour se mettre en conformité avec les **directives européennes** qui poussent à la privatisation (*DCE : Directive-Cadre sur l'Eau*).

C'est ainsi que les "Trois sœurs" françaises : **Veolia (ex-Vivendi, ex-CGE), Suez (Lyonnaise des Eaux) et SAUR (ex-Bouygues) ont obtenu le contrôle des trois quarts de ce secteur d'activités.**

Or, le constat est clair : " *La gestion privée se traduit par un **surcoût de 27 %** pour la distribution d'eau potable et **de 20 %** en moyenne pour l'assainissement.*" (Marc Laimé. "Le dossier de l'eau". Editions du Seuil. 2003).

De plus, les enquêtes de "Que choisir ?" ou les témoignages de salariés qui travaillent ou qui ont travaillé pour ces sociétés privées vont tous dans le même sens : engagements non tenus pour l'entretien des réseaux, fuites payées par les consommateurs, surfacturations systématiques, emplois fictifs, corruption (*Grenoble...*), facturation de l'assainissement pour l'eau qui sert à arroser les pelouses et les terrains de sport, alors que cette eau ne va pas dans les égouts (!), etc....

**Dans la CAMY**, nous sommes directement confrontés à cette situation, par exemple pour les fuites et les pertes qui se sont élevées à 9 % du volume d'eau en 2008, soit **360 000 m<sup>3</sup>** !

Et il est facile de comparer nos factures avec celles des communes qui sont restées en régie publique (Limay) ou qui l'ont rétablie (Bonnières sur Seine).

**Ainsi, pour 2009, le prix du m<sup>3</sup> (tout compris) s'établit à 3,45 € dans la CAMY  
contre 2,46 € à Limay et 2,08 € à Bonnières !**

Et c'est la même eau, provenant des mêmes captages et utilisant parfois les mêmes tuyaux !

Mais cela permet à Veolia d'annoncer une **hausse de 15 % de ses bénéfices dans ce secteur pour l'année 2008. !**

.../...

Des situations similaires, une réflexion globale sur ces enjeux et les pratiques des sociétés fermières, et la mobilisation des citoyens ont abouti à ce que des collectivités locales de plus en plus nombreuses (une centaine à ce jour) décident le retour de l'eau et de l'assainissement en régie publique : **Grenoble, Cherbourg, Castres, Châtellerault, Digne, Annonay, Rouen... et Paris** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 !

Plus de 40 % des communes du Sedif (proche banlieue parisienne) le souhaitent également et 9 d'entre elles (Bobigny, Montreuil...) se préparent à quitter le Sedif pour revenir à la régie publique.

C'est ce qui nous a amenés à organiser une première réunion publique le 27 mai dernier à l'Agora en présence de spécialistes éminents, puis à constituer début septembre une Association dont les statuts ont été déposés à la Sous-préfecture en décembre 2009 et qui a rejoint la **Coordination "EAU-île de France"** qui regroupe des Associations qui mènent le même combat que nous, pour le retour de la gestion publique de l'eau dans la région parisienne.

Notre association s'est immédiatement adressée au vice-président de la CAMY chargé du groupe de travail sur l'eau qui a été constitué dans le but d'étudier "*toutes les possibilités*" lorsque les contrats actuels viendront à échéance entre 2015 et 2018. Un premier rapport doit être remis au Conseil de la CAMY en juin 2010.

**Notre Association a donc été reçue le 23 mars 2010 par le vice-président de la CAMY** à qui nous avons exposé nos objectifs. Il nous a été précisé que « *votre association a vocation à participer à ce débat* » et nous avons demandé qu'elle soit « auditionnée » et consultée par le groupe de travail et le cabinet-expert chargés de ce rapport. De même, nous avons demandé à être invités à la Commission consultative des services publics locaux.

**Il est donc nécessaire et urgent de faire entendre le point de vue des usagers-citoyens qui n'acceptent plus d'enrichir des actionnaires privés, alors que le même service peut être rendu dans de meilleures conditions et à moindre coût !**

**Rejoignez-nous dès maintenant. La bataille ne fait que commencer.**

## **ADHEREZ A L'AREP-CAMY !**

---

Bulletin d'adhésion à retourner à l'AREP-CAMY. AGORA/Maison des Associations.  
254, Boulevard du Maréchal Juin. 78200 Mantes la jolie.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Téléphone : ..... e-mail : .....

Joindre un chèque de cotisation : 5 Euros (minimum) à l'ordre de « AREP-CAMY ».

Consultez notre **site internet** : <http://mantes.eau.publique.free.fr/>

Inscrivez-vous sur le **blog** : <http://mantes.eaupublique.over-blog.com> pour être tenu informé de nos activités et de la date de la prochaine Assemblée Générale.